



Sommaire

| | |
|---------------------------------|-------|
| Recensement | p. 2 |
| Travaux | p. 4 |
| Conseils municipaux | p. 6 |
| Urbanisme..... | p. 7 |
| Vie communale | p. 8 |
| Animations à Saint-Forget | p. 11 |
| Dates à noter..... | p. 12 |
| État civil..... | p. 12 |
| La photo du Ferréolien..... | p. 12 |

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55

Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr



Le Ferréolien n°8

Bulletin municipal de Saint-Forget
DÉCEMBRE 2019

Directeur de la publication : J.L. Jannin

Rédaction & photos : commission
Animation et Communication

Tirage : 250 exemplaires

Conception graphique : effet-immédiat.com

Le mot du maire

Nous terminons la dernière année de la mandature et nous entrons dans une période un peu plus compliquée de communication avec les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2019. La règle étant « de faire comme d'habitude », vous trouverez dans ce nouveau numéro du Ferréolien toutes les informations sur la vie du village et des alentours.

Beaucoup de projets se sont concrétisés cette année mais tous ne seront pas terminés fin 2019.

S'agissant de la rue de la Mairie, la commune, compte tenu de l'inaction du propriétaire, s'est trouvée contrainte de mettre en œuvre une nouvelle procédure de péril. Dans le cadre de cette procédure, et toujours en raison de la carence du propriétaire, nous avons été obligés de faire réaliser les travaux d'office aux frais de ce dernier. La préparation des travaux a été longue, puisqu'il a fallu respecter la réglementation des marchés publics.

Une consultation a donc eu lieu et un marché de travaux a été attribué en juillet 2019.

L'entreprise a commencé les travaux le 9 septembre mais le 20 septembre le propriétaire a fait matériellement obstacle aux travaux en barrant l'accès à son terrain au moyen de véhicules situés sur son terrain.

La commune ne pouvant, en droit, libérer elle-même cet accès, a donc dû engager une procédure de

référé d'heure à heure, afin d'obtenir du Tribunal de Grande Instance de Versailles qu'il ordonne au propriétaire de laisser libre l'accès à son terrain pour permettre la réalisation des travaux.

Une première audience a eu lieu le 22 octobre dernier. À la demande du propriétaire, un renvoi à une audience du 10 décembre 2019 a cependant été décidé.

Dans un état de droit, nous n'avons pas d'autres solutions que de respecter les procédures. Elles sont complexes et longues. Les actions judiciaires à mettre en œuvre ou dont dispose le propriétaire sont autant de contraintes avec lesquelles il faut composer. Notre détermination est intacte et nous faisons le maximum pour qu'enfin, la rue de la Mairie soit réouverte aux habitants.

Début septembre 2019, le maître d'œuvre retenu dans le cadre du contrat rural, nous a annoncé la fermeture de son entreprise. Ce désengagement a affecté nos chantiers et occasionné deux mois de retard. Ainsi, le local technique devrait être achevé fin janvier 2020 et la salle communale terminée courant décembre pour permettre **les vœux du Maire** qui se dérouleront le **dimanche 5 janvier 2020** à une heure inhabituelle, puisque c'est à 18 h que nous vous accueillerons à la salle communale.

En attendant cette date, **le Noël des enfants et le repas de l'amitié** permettront de nous rencontrer avant la fin de l'année.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.

Votre Maire, Jean-Luc JANNIN



Recensement 2020



Les habitants de Saint-Forget seront recensés en 2020 !

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire

et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, Madame Cécile Choffel (voir encadré), merci de répondre rapidement après son passage.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Votre maire,

Jean-Luc Jannin

Le recensement, c'est utile, simple et sûr

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



L'agent recenseur de Saint-Forget passera chez les habitants **entre le 16 janvier et le 15 février 2020**

Madame Cécile Choffel est l'agent recenseur pour notre commune. Elle sera munie d'une carte officielle. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil lors de son passage. Elle vous remettra les documents pour vous faire recenser en ligne ou sur papier.



Le recensement par internet, c'est plus pratique !

LE RECENSEMENT EN LIGNE : QUE DES AVANTAGES !

Des gains de temps

- Pas de second passage pour récupérer les questionnaires
- Collecte plus rapide, suivie en temps réel

Une organisation efficace

- Moins de papier à gérer et à contrôler
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses faites par internet
- Travail de l'agent recenseur facilité

Une démarche écologique et économique

- Moins de papier utilisé : un recensement moins coûteux...
- ... et plus respectueux de l'environnement

Des résultats de qualité

- Questionnaire guidé, plus facile à compléter
- Confidentialité respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne à part l'Insee

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.



Travaux à Saint-Forget

Contrat rural



Le contrat rural que nous avons signé en 2017 avec la région et le département permet d'engager des travaux sur différentes opérations communales. Pour Saint-Forget, les opérations prévues étaient la réfection des locaux communaux, réfection et extension de la salle communale, réfection de la rue de la Motte et l'aménagement d'un terrain ludique. Les taux des subventions sont de 30% pour le département et 40% pour la région, plafonné à 370 000 € HT pour l'ensemble des opérations.

Les travaux ont commencé au printemps 2019 et seront terminés tout début 2020.

Locaux communaux

Les travaux des locaux communaux sont en cours. Les locaux techniques sont refaits pour permettre une meilleure utilisation et optimisation des surfaces. Le garage jouxtant le local actuel que la commune avait acheté en 2015 est aménagé pour recevoir un véhicule en rez-de-chaussée avec un plancher permettant une surface de stockage supplémentaire, le petit bâtiment situé derrière est réhabilité et permettra le rangement de matériels. La cour située derrière la salle des associations est aménagée pour un accès à partir de la rue St Laurent pour les véhicules communaux.

Salle communale

Les travaux seront terminés courant décembre. La salle communale est entièrement rénovée, modernisée pour accueillir les manifestations communales et les occasions familiales des Ferréoliens. L'estrade qui a été enlevée sera remplacée par une estrade amovible composée de panneaux assemblables permettant de moduler la surface en fonction des besoins et beaucoup moins haute ; les poutres ont été remontées pour permettre un plus grand volume, la « cuisine » est remplacée par un office professionnel avec tous les équipements à disposition.

Extension du Foyer rural

À la suite de l'office, une extension a été construite pour le foyer rural. Elle permettra le rangement de tous les équipements du Foyer, ainsi que tous les barnums de la commune. Il sera ainsi beaucoup plus aisé de rationaliser le rangement.

Rue de la Motte

Les nombreux chantiers qui ont eu lieu rue de la Motte ont fortement dégradé son revêtement. Aujourd'hui les travaux sont terminés, les terrains constructibles sont en grande partie construits et nous sommes maintenant dans une période de stabilité. C'est pourquoi nous avons engagé ces travaux. ■



Bail de voirie

Nous avons profité du renouvellement du bail « voirie » des communes avoisinantes de la Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse pour adhérer au groupement de commande de ce nouveau marché.

Ce marché entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et permettra une simplification pour les commandes, ainsi qu'une plus grande réactivité, sans besoin de faire un appel d'offre. ■

La mare du Mesnil Sevin

- La mare du Mesnil Sevin est envahie de
- joncs ou végétaux similaires. En février
- 2019, nous avons fait une campagne
- d'arrachage, espérant maîtriser la repousse.
- Malheureusement cet été nous avons constaté
- une invasion encore plus importante, peut être
- due aux fortes chaleurs. Ces herbes dénaturent
- la mare et nous n'avons pas de solution pour
- les contenir.
- Alerté par des Ferréoliens qui observaient les
- poissons donnant l'impression de « manquer
- d'air », nous avons contacté en urgence le
- Parc naturel régional de la Haute Vallée de
- Chevreuse qui après une visite sur place s'est
- montré rassurant, indiquant que les herbes

apportaient de l'ombre et limitaient la température. C'est le point positif à retenir de la présence de ces herbes.

Un nettoyage est prévu le 13 décembre. ■



Entretien de la chapelle Saint-Gilles

Le département a mis en place une aide financière pour l'entretien du patrimoine rural. Après avoir effectué un diagnostic, un carnet d'entretien pluriannuel est proposé. Le taux de subvention est de 80% pour le diagnostic et pour les travaux.

À Saint-Forget, la chapelle Saint-Gilles correspond tout à fait à ces critères.

La commune n'ayant pas les compétences techniques d'entretien de la chapelle, le Conseil Municipal a voté l'adhésion à ce dispositif. ■



Entretien du cimetière

Depuis le départ de M. Waegel, la commune s'est trouvée confrontée à un souci d'entretien du cimetière. L'employé communal a essayé de suppléer, mais par manque de temps, l'entretien n'était pas satisfaisant.

Nous avons donc recherché un employé à temps partiel de 4 heures par semaine du printemps au début d'hiver.

Une personne de Saint-Forget a accepté le poste et, depuis le mois d'août, il entretient le cimetière.

Après trois mois, nous sommes pleinement satisfaits du résultat. ■



Les feuilles mortes

L'employé communal passe beaucoup de temps pour le ramassage des feuilles sur la commune avec l'aide du service technique de Saint-Lambert. Il est impossible de suivre la chute des feuilles et faire en sorte de les ramasser au fur et à mesure.

Les tas de feuilles réalisés par certains riverains, s'il partent d'un bon sentiment, ne facilitent pas la tâche de l'employé communal car s'il passe quelques jours plus tard ils se sont compactés et il devient beaucoup plus difficiles de les souffler et de les aspirer.

Il est encore moins agréable de retrouver des tas qui manifestement proviennent de propriétés privées. ■



Déviation D13

Des travaux d'élagage et d'abattage vont avoir lieu le long de la D13 entre Chevreuse et Trotigny du 10 au 21 février 2020.

Durant cette période, la départementale sera fermée à la circulation et une déviation sera mise en place de Chevreuse à Dampierre en empruntant la D58 qui transite par les Sablons à Saint-Forget. ■



Mairie

Conseil municipal

Résumé des délibérations

Conseils municipaux de mai à octobre 2019

Conseil municipal du 27 mai 2019

Délibération prescrivant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU adoptée à l'unanimité.

Délibération autorisant l'inscription de chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des Yvelines (PDIPR).

Le département demande une délibération pour approuver ce plan de chemins ruraux qui relie les villages entre eux tel que les chemins de Grande Randonnée.

Un conseiller demande l'intégration de la sente 18, proposition refusée par M. le Maire. La délibération présentée est votée à la majorité des voix : 9 voix pour 1 voix contre.

Délibération autorisant M. le Maire à adhérer au groupement de commandes avec la CCHVC afin de conclure un bail de voirie adoptée à l'unanimité.

Délibération de demande de subvention régionale « sport oxygène ».

Considérant le soutien de la région Île de France au développement d'équipements sportifs de proximité. Considérant la possibilité d'obtenir une aide au titre du plan sport oxygène Région Ile de France. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès de Mme Valérie Pecresse au titre plan sport oxygène Région Ile de France.

Refus du transfert de la compétence assainissement à la CCHVC au 1er janvier 2020.

Les communes membres de la CCHVC souhaitent s'opposer au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 pour la reporter au 1^{er} janvier 2026. Pour cela, au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population doivent délibérer pour s'opposer au transfert. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2020.

Conseil Municipal du 24 juin 2019

Délibération adhésion contrat groupe assurance statutaire 2019-2022.

Saint-Forget participe au groupement de commande des assurances statutaires depuis 2016. Le contrat est arrivé à échéance et doit être renouvelé par le CIG. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération désignant un coordonnateur de l'enquête de recensement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération de création désignant un agent recenseur

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération portant création d'un emploi pour un agent non titulaire de droit public.

Après explication de M. le Maire sur le besoin de création d'un emploi à temps non complet, non titulaire, pour une durée d'un an pour l'entretien du cimetière. La délibération adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal du 18 juillet 2019

Délibération rectificative prescrivant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Forget adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal du 12 septembre 2019

Décision Modificative n°1

Pour permettre le remboursement de la caution du locataire, un montant de 700 € sera crédité au compte 165 et débité du compte 21578. La décision est adoptée à l'unanimité

Conseil municipal du 17 octobre 2019

Délibération autorisant M. le maire à demander une subvention auprès du département pour l'entretien du patrimoine rural adoptée à l'unanimité.

Délibération pour l'élection des adjoints suite au retrait du poste 1^{er} adjoint.

Suite au retrait du poste de 1^{er} adjoint, il est nécessaire de procéder à la réélection de 3 adjoints afin de rester dans l'enveloppe budgétaire des indemnités d'adjoint.

Ont été élus :

- Mme L. Préjean, 1^{er} adjoint
- Mme C. Le Davay, 2^{ème} adjoint
- M. M. Vercruysse, 3^{ème} adjoint. ■

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Forget

Par délibération du 27 mai 2019 et délibération rectificative du 18 juillet 2019, le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

Le projet de modification porte sur 3 points :

- Une modification règlementaire en zone UG secteur « a » côté numéros impairs rue de la mairie : la rue de la Mairie a subi de gros problèmes d'effondrement suite à des travaux de constructions sur les terrains compris entre la voie et l'Yvette. Depuis plusieurs années, la voie est coupée, ce qui génère de grandes difficultés d'accès pour les habitants de la Haute Beauce.

Afin d'éviter tout risque d'effondrement supplémentaire de la voie rue de la Mairie côté impair, la municipalité souhaite apporter des évolutions au principe d'implantation des constructions. C'est pourquoi, il a été apporté deux prescriptions réglementaires en zone UG secteur « a » ; l'une portant sur les affouillements du sol limités à une profondeur d'1,50 m maximum dans une

bande de 15 m à compter de l'alignement de la voie côté impair de la rue de la Mairie ; l'autre portant sur le respect d'un recul de 7 m à compter de l'alignement de la voie.

- Une erreur graphique sur le plan de zonage du PLU liée à la délimitation du périmètre de risque d'inondation dans le hameau de la Haute Beauce a été relevée. Cette délimitation inscrite dans le PLU de 2013 était issue d'un arrêté préfectoral du 2 novembre 1992 transmis dans le cadre du porter à connaissance de l'élaboration du PLU en 2009. Le plan annexé à cet arrêté était peu lisible.

Depuis cette date, le périmètre de la délimitation des zones à risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux a été numérisé et transmis récemment à la collectivité. C'est à la lecture de ce plan que l'erreur sur le périmètre a été détectée.

C'est pourquoi, la procédure de modification simplifiée intègre cette modification de périmètre au titre d'une erreur matérielle.

- Le changement de destination, hameau de la Grand' Maison, est autorisé sur la partie à usage commercial (poterie) d'un ensemble de bâtiments qui est déjà à usage d'habitation ; une étoile est donc rajoutée spécifiquement sur cette partie de bâtiment.

Afin de permettre la pérennité de ce patrimoine ancien qui n'a plus d'usage agricole, la municipalité souhaite autoriser dans son PLU le changement de destination de cette partie commerciale du bâtiment afin de permettre des travaux de rénovation qui conduiront à la création de nouveaux logements.

Le dossier de modification simplifiée a été mis à la disposition du public du 9 septembre au 9 octobre 2019.

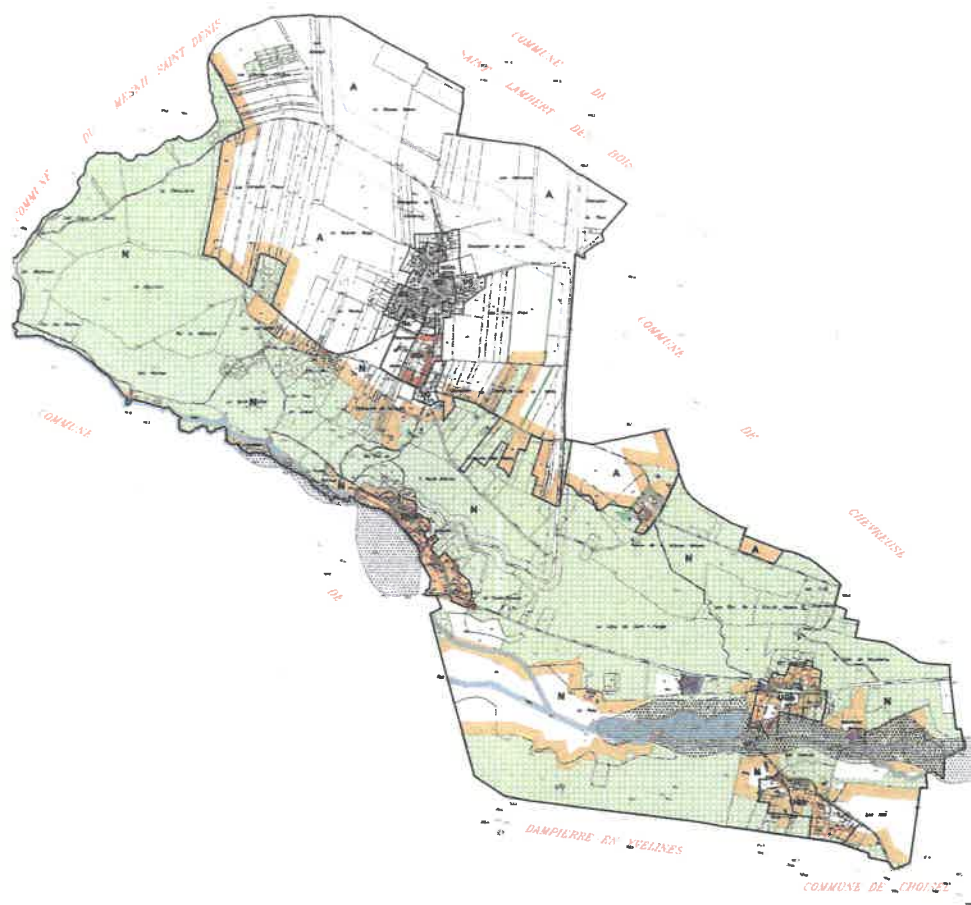
Suite à cette mise à disposition du public, la prise en compte des remarques et la réponse apportée à une observation le Conseil Municipal, lors de la séance du 28 octobre 2019, a approuvé à l'unanimité la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. ■

Emplacements Réservés (ER)

- 1 Travaux d'agrandissement du cimetière
- 2 Aménagement d'un espace public et d'un parking

Eléments bâtis remarquables à conserver et protéger au titre de l'article L 123-1-5-7ème du Code de l'Urbanisme

- 1 Cimetière et Eglise
- 2 Oratoire du Mesnil-Sevin
- 3 Sanctuaire Gallo-romain
- 4 Mairie - Ecole
- 5 Villa Ducret (9 rue de la Mairie)
- 6 Les Moulins
- 7
- 8 Le Moulin des Roches
- 9 Le Moulin de Châtillon
- 10 Lavoir de la Source aux fées
- 11 Ferme du Mesnil-Sevin (Rue du Bel Air)(2 bâtiments)
- 12 Ferme rue des Grands près (3 bâtiments)
- 13 Ferme de la Grande Maison (3 bâtiments)
- 14 Château de Becquencourt



Poteaux rue Saint-Laurent

ENEDIS a procédé au déplacement d'un câble qui traversait une parcelle cultivée pour le remettre en aérien sur la rue Saint-Laurent.

La commune n'a pas été informée de ces travaux, et n'a donc pas pu proposer l'alternative d'un enfouissement.

Contacté, ENEDIS se retranche derrière une opération urgente suite à des plaintes de l'agriculteur qui estime que cette ligne basse tension qui traverse ses cultures lui apporte des contraintes de hauteur de machines agricoles.

ENEDIS explique que l'enfouissement des câbles basse tension est à la charge de la commune, ce qui est exact, mais cela n'empêche pas que si nous avions été consultés, nous aurions étudié l'aspect financier, car l'enfouissement d'un câble sans branchement n'est pas des plus onéreux.

Aujourd'hui tout n'est pas perdu car ENEDIS reconnaît une erreur de communication et nous devons nous revoir pour étudier les conditions d'un enfouissement. ■



Brevet des collèves

Le vendredi 15 novembre avait lieu la remise du diplôme du brevet des collèves au Collège Pierre de Coubertin à Chevreuse.

Nous avons remis le diplôme à **Sonia Rodriguez** seule lauréate pour Saint-Forget avec en cadeau un livre.

Nous lui adressons toutes nos félicitations et lui souhaitons toute la réussite pour la suite de sa scolarité. ■



La Fibre optique à Saint-Forget

Elle s'est fait beaucoup attendre mais c'est fait la fibre optique est disponible.

Depuis septembre, les Ferréoliens ont accès à la fibre. Pour l'instant, les opérateurs historiques ne sont pas présents sur la commune mais dans quelques semaines ou quelques mois ils seront accessibles à Saint-Forget. Pour mémoire, nous indiquons les opérateurs disponibles à ce jour. ■

| | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|-------------------|
| <p>Internet Jusqu'à 1 Gbps</p> <p>Appels illimités Tous les opérateurs</p> <p>TV Box TV 4K Android</p> | 35,99€ Sans engagement | 39,99€ Sans engagement | |
| <p>Internet Jusqu'à 1 Gbps</p> <p>Appels illimités Tous les opérateurs</p> <p>TV Box TV 4K Android 100 films à télécharger 100 films à louer</p> | 34,90€ 12 mois | 44,90€ 12 mois | 49,90€ 12 mois |
| <p>Internet Jusqu'à 1 Gbps</p> <p>Appels illimités Tous les opérateurs</p> <p>TV Box TV 4K VOD</p> | 31,99€ Sans engagement | 34,99€ 12 mois | 43,99€ 12 mois |
| <p>Internet Jusqu'à 1 Gbps</p> <p>Appels illimités Tous les opérateurs</p> <p>TV Box TV 4K Box TV HD VOD</p> | 31,99€ Sans engagement | 39,90€ 12 mois | |
| <p>Internet Jusqu'à 1 Gbps</p> <p>Appels illimités Tous les opérateurs</p> <p>TV Box TV 4K Android VOD Remplace TV Canal +</p> | 33,99€ 12 mois | 39,99€ 12 mois | 49,89€ 12 mois |

PRIX HORS PROMOTION



www.k-net.fr
09 72 350 350*



www.videofutur.fr
01 86 56 56 56*



www.ozone.net
09 73 01 1000*



www.nordnet.com
34 20*



www.coriolis.com
09 70 71 55 55*

* Appel non surtaxé



Croix rouge

■ Ouverture d'une vestiboutique

La mairie de Saint Rémy lès Chevreuse met à disposition de la Croix-Rouge, l'ancien local de l'office de tourisme, situé en face de la gare de RER. L'unité locale de Chevreuse de la Croix Rouge française a décidé de faire de ce lieu une vestiboutique.

Qu'est-ce qu'une vestiboutique ? C'est un espace d'accueil et de convivialité : nous allons y accueillir tous les publics de particuliers, c'est la porte d'entrée à l'action sociale. Vous y trouverez des vêtements soit neufs, soit recyclés, à des prix très bas. Cela pourra aussi être, après les achats, un moment de rencontre et de partage autour d'un café.

L'ouverture est prévue pour début janvier 2020. Les jours et horaires n'étant pas encore arrêtés, ils feront l'objet d'une prochaine communication. Nous recherchons des bénévoles intéressés par ce projet.

■ Protection et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Formation de 8 heures destinée à tout public (au dessus de 10 ans) afin d'être capable de pratiquer les gestes qui peuvent sauver une vie, s'ils sont mis en oeuvre immédiatement. Prochaines sessions programmées en 2020 : 11 et 26 janvier, 8 et 22 février, 7 et 21 mars, 4 et 18 avril, 2, 6, 16 et 30 mai, et 13 et 27 juin 2020.

■ Initiation aux Premiers Secours Enfants et Nourrissons (IPSEN)

Formation de 4h30 destinée aux parents de jeunes enfants (nés ou attendus), aux aides maternelles, aux grands-parents qui gardent leurs petits-enfants, aux baby-sitters. Prochaines sessions programmées en 2020 : 4 janvier, 15 février, 14 mars, 25 avril, 23 mai et 6 juin 2020.



Contact

01 30 52 18 04

croixrouge-chevreuse@wanadoo.fr

Incivilités

Une dépose sauvage d'encombrants a eu lieu fin octobre au pied du panneau d'affichage, situé à coté de l'entrée de la salle des associations. Il est rappelé que 2 tournées annuelles de ramassage des encombrants sont programmées sur la commune de Saint-Forget.

Le dernier passage des encombrants a eu lieu le vendredi 20 septembre 2019.

Il y a également, à notre disposition, la déchèterie de Magny-les-Hameaux qui est ouverte selon les horaires figurant sur le site internet de cette commune. ■



Élections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 mars 2020 et 22 mars 2020.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020. ■





Illuminations de Noël

Petit à petit, l'oiseau fait son nid... Après avoir équipé chaque année une partie des candélabres de prises, après avoir commencé l'année passée à poser quelques guirlandes lumineuses, cette année, la commune s'est dotée de motifs qui ont été installés sur une partie des candélabres. Ainsi chaque hameau retrouve une ambiance en rapport avec Noël. ■



Les Vœux du Maire

Les vœux du Maire se dérouleront le

dimanche 5 janvier à 18h

dans la salle communale du Mesnil Sevin

Cet horaire est inhabituel, mais il nous a semblé que finir le week-end avec un moment de convivialité avant la rentrée 2020 pouvait être apprécié.

Nous comptons sur votre présence dans la salle communale restaurée que vous pourrez découvrir à cette occasion. ■

Travaux à Dampierre en Yvelines

La mairie de Dampierre en Yvelines fait savoir que des travaux importants d'aménagement de la traversée de la commune vont avoir lieu **à compter du 18 novembre 2019 jusqu'à juin 2020**. Durant ces travaux, la traversée de Dampierre-en-Yvelines sera difficile. ■

Calendriers... Prudence !

En cette fin d'année, vous êtes sans doute sollicités pour les calendriers 2020. Soyez prudents, car des imposteurs peuvent se faire passer pour des associations ou instances officielles. N'hésitez pas à **demandeur la présentation d'une carte justificative** (badge, etc...). ■

Réduction des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »

En juillet 2018, « Le Ferréolien » informait de la mise en place du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Déchets). Le programme prévoit une baisse de 10% des déchets entre 2016 et 2020. **Les résultats sont encourageants et vous sont détaillés dans le SIEED COM n°14 qui est joint au Ferréolien n°8**. Voici ci-dessous quelques rappels sur les possibilités de réduction de déchets.

Ordures ménagères

- Favoriser le compostage
- Sensibilisation à la diminution du gaspillage alimentaire
- imprimés publicitaires : dématérialisation progressive des publicités, STOP PUB sur les boîtes aux lettres.
- Sensibilisation au développement du compostage, mulching et paillage.

Déchets apportés en déchèterie

Une action est menée au niveau des déchèteries du SIEED (barrière de contrôle d'accès, badges). Saint-Forget n'est pas concerné puisque nous avons accès à la déchèterie de Magny-les-Hameaux par convention avec le SIEED.

Déchets en collectes séparées

- collecte déchets verts
- collecte encombrants.

Composteurs

Pour les habitants des collectivités adhérentes, le SIEED met à disposition des composteurs (1 seul par foyer). Une participation financière est demandée :

- Composteur de 400 litres : 10 €
- Composteur de 600 litres : 15 €

Les chèques sont à établir à l'ordre du SIEED. Les composteurs sont en plastique aux dimensions suivantes en cm :

- 400 litres : 70 cm x 70 cm x 83 cm de hauteur
- 600 litres : 80 cm x 80 cm x 95 cm de hauteur

Pour en obtenir : au siège du SIEED, 29bis rue de la Gare (sur le même site que la déchèterie).

Merci d'appeler avant de venir, afin de connaître l'état du stock au 01 34 86 66 09 et ne pas vous déplacer pour rien !

ENSEMBLE

Pour que ce PLPDMA puisse être un succès, il faut que chacun d'entre nous prenne conscience du besoin de diminuer les déchets et agisse à son niveau pour atteindre cet objectif.

Nous comptons sur vous !



Animations à Saint-Forget

Route des 4 Châteaux - 17 octobre 2019

Le dimanche 17 octobre se déroulait la course des 4 Châteaux.

Le premier château parcouru était le **château de Mauvières** à Saint-Forget où les concurrents devaient traverser le magnifique parc en passant devant le jardin d'eau, puis faire le tour du château pour ressortir par le moulin rue des Sources. ■



Halloween - 9 novembre 2019

Les sorcières, les petits corsaires, les citrouilles et les vampires s'étaient donnés rendez-vous pour aller effrayer les habitants du Mesnil-Sevin.

Tout ce petit monde a arpenté les rues et impasses du village pour récolter les bonbons et les sucreries que les gentils Ferréoliens leur ont offerts.

Cette année, pas de pluie, mais une petite fraîcheur qui a vite été oubliée durant le moment de lecture de contes à la bibliothèque avec Cécile. ■





*La photo
du Ferréolien*

par Guillaume LEBRASSEUR
photographe à Saint-Forget

Dates à noter

Les Voeux du Maire
se dérouleront

dimanche 5 janvier 2020 à 18h

**dans la salle communale
du Mesnil Sevin**



Etat civil

Naissance

Andrew, Noé PAYANDEE
le 23/07/2019

Décès

Christian Yves André de GOURCUFF
le 10/07/2019
Daniel Auguste Gabriel TRAVERS
le 15/10/2019

Pacs

Justine DAUENDORFFER
et Yohann VENDOME
le 25/09/2019

Marina PIERRE
et Marc LETELLIER
le 13/11/2019